Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260116-130126_09-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 13 janvier 2026

Le mardi treize janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (Pouvoir à M. KERRIEN), Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

Le Maire introduit la séance en informant le Conseil avoir reçu des remerciements de la part des kinésithérapeutes récemment installés dans un bâtiment communal, adressés à l'ensemble de l'équipe municipale pour l'accompagnement et le soutien apportés lors de l'installation de leur cabinet.
Il fait également part des vœux transmis par la congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Présentation ainsi que par les élèves du CE1 de l'école Saint-Joseph.

13/01/26 – 9 – Affaires financières – Versement d'un premier acompte à l'OGEC pour l'année scolaire 2025-2026

Le calcul de la dotation OGEC est obtenu en multipliant le coût moyen unitaire de fonctionnement de l'école publique Louise Briand par le nombre d'enfants broonais scolarisés à l'école privée Saint-Joseph. A ce montant s'ajoute la moitié du coût moyen unitaire de fonctionnement de l'école publique Louise Briand multipliée par le nombre d'enfants provenant des autres communes dès lors que ces dernières refusent de participer aux coûts de fonctionnement de l'école Saint Joseph.

Depuis 2016, les enfants de moins de 3 ans (TPS) au 1er janvier sont exclus du calcul.
En 2025 la dotation s'élevait à 77 807,33 €.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260116-130126_09-DE

Dans l'attente du montant exact de la dotation à verser pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de verser un premier acompte de 30 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le versement d'un acompte de 30 000 € à l'OGEC de l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/01/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)